



Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

Etaient présents : Georges Adryanczyk-Perrier, Jean-Louis Bertrand, Lionel Beaufiles, Chantal Licari, Dominique Agniel, Nathalie Mauchand, Jacques Navarro, Josiane Supron, Karine Abderrhamann, Francette Maillet, Coralie Damay, Marie Ménard, Cathy Mazon, Patrick Dumas, Florence Bouis, Valérie Remond.

Absents excusés : Procuration de Sylvain Cividino donnée à M Georges Adryanczyk-Perrier, Cyril Aubanel.

Absent : Patrick Talaron

Monsieur le maire ouvre la séance à 19H. Mm Cathy Mazon est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire remercie toutes les personnes qui ont participé au dispositif mis en place lors de l'épisode cévenol du 13 septembre 2015 qui a entraîné de nombreux dégâts dans la commune.

Le compte-rendu de la réunion du 6 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises au titre de l'article L.2122-22 :

- arrêté qui annule et remplace le bail de Mme Picon à partir du 1er septembre.
- Arrêté pour 1810€ de dédommagement incendie cité 15
- Décisions du Conseil d'État pour le recours contre le Centre de Gestion du Gard : rejet des deux pourvois de la commune (dette de 310 000€).

1 - Bilan intempéries : 80 foyers à ce jour touchés.

- Arrêté pour réquisition d'entreprises (Laupie, Dardalhon, Rhône Cévennes Ingénieries, Céreg, Jouvert, Tôt ou Tard de Meyrannes, restaurant Le Midi Bessèges,
- Achat eau minérale et d'alimentation à Carrefour Bessèges, inter marché Saint Ambroix, alimentation Ben BELAID.
- Dons pour les sinistrés de commune de Rivière, de Belvezet et de particuliers seront remis au CCAS
- Pour les travaux urgents une demande de financement sera faite au titre de la DETR, Unanimité.

2-Approbation plan de sauvegarde : La commune de Molières-sur-Cèze s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours des sociétés Predict et BRL, en concertation avec les services du Conseil Départemental du Gard, du Conseil Régional, de la Préfecture (sécurité civile), du SDIS, de la Gendarmerie, de la DDTM et de l'ensemble des acteurs locaux, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en Mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004. Il sera réactualisé suite aux intempéries du 13 septembre 2015. Adopté à l'unanimité

3- Convention délégation de transport avec le SMTBA pour assurer les transports scolaires, aux marchés de Saint-Ambroix et de Bessèges. Unanimité.

4- Tarification du transport : A compter du 5 octobre 2015, le tarif appliqué sera aligné sur celui du SMTBA et fixé à :

1,50€ aller 1,50€ retour pour les marchés de Saint-Ambroix et de Bessèges
30€ par an et par enfant pour le transport scolaire. Unanimité

5- subventions associations : pas de subvention cette année seul le sou des écoles a eu en 2015 une subvention de 1500€).

Vote : 14 pour abstentions (Coralie Damay, Patrick Dumas, Valérie Remond)

6- Assurance statutaire du personnel : A l'unanimité le conseil reconduit le contrat d'assurance statutaire et la convention de délégation de gestion avec le CDG30.

7- Taxe séjour 2016 : Suite à de nouvelles informations de la communauté de communes la délibération est reportée. unanimité

8- Demande de dérogation d'un agenda d'accessibilité programmé (ADAP) : La commune de Molières-sur-Cèze a fait réaliser un diagnostic accessibilité par la Société A.R. Entreprise, qui consistait à :

- Réaliser l'analyse de la situation de la commune au regard des obligations réglementaires,
- Proposer des solutions de travaux à réaliser pour la mise en conformité.

A l'issue de ce diagnostic, la commune dépose en préfecture un agenda d'accessibilité programmée, qui détaille les actions prévues pour lever les observations émises dans ce diagnostic. La commune dépose également une demande de dérogation pour lever des observations en raison d'impossibilités techniques. Vote : unanimité

9- Conventions : Avec l'association ACCES POUR TOUS de Meyrannes, pour participer aux TAP dans les communes de Meyrannes, Robiac-Rochessadoule

Vote : 15 pour et 2 abstentions (Bouis Florence, Patrick Dumas)

Convention concernant le prêt du tractopelle et de la machine à marquage au sol avec les communes voisines le tarif est de 120€ pour le tractopelle et 80 € pour le tracteur..

Vote : 16 pour et 1 abstention (Patrick Dumas)

10- Demande de subventions pour les travaux de l'école A Payand :

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de réhabilitation de la toiture de l'école élémentaire André PAYAND. Le coût des travaux est estimé en H.T. à 39 900 € H.T. :

Il est proposé au conseil de solliciter des aides financières pour réaliser ce projet. Unanimité.

11 - décisions modificatives :

- pour le budget communal pour tenir compte de l'amortissement de travaux transférés par la communauté de communes.
- pour le lotissement : pour le paiement reliquat URSSAF 2012. Adopté à unanimité

12- Vente immobilière : Monsieur le Maire donne lecture au conseil de la proposition d'acquisition de la société LE DONAT, Carreau de Mercoirol, Le Pradel, 30110 LAVAL PRADEL représentée par Monsieur Claude JOUVERT, pour un montant de 48 000 € les terrains suivants :

- Commune de SAINT-SAUVEUR - CAMPRIEU parcelle cadastrée A 81 lieu-dit « Clap LOUBAL »

- Commune de CHAMBORIGAUD : parcelles cadastrées :
A 434, 435, 436 lieu-dit « Les avesses »
A 203, 210, 212, 218, 267, 271, 285, 286, 287, 323, 423,601 au lieu-dit « les ribes, les vernets, richalde, la lichère, jourdon, alterac, les six avesses ».

Vote unanimité

13 - Information cession Mas FonFrède : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision de vendre le mas Fonfrède, les expertises diverses ont été faites pour un montant de 2 800€.

14- Modification tracé du chemin communal : Pour des raisons d'entretien et de commodité, le chemin passant devant le Mas Fonfrède est déplacé. Unanimité

15- Travaux électriques avec le SMEG :

- Pôle artisanal : 61 200€TTC : SMEG finance 80 % du montant reste 10 200€ à la charge de la commune
- Maison de retraite : renforcement du poste est programmé pour 43 000€ financé à 100 % par le SMEG. Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

- Mme Remond demande si une solution est envisagée concernant les eaux usées de la maison de retraite, M le maire lui signifie qu'un raccordement provisoire va avoir lieu.
- M Dumas demande un état des dégâts sur la commune suite aux épisodes cévenols un inventaire va être fait dans les semaines à venir.
- Mme Bouis demande si le terrain de tennis des Brousses est accessible à tous. Madame MAILLET, adjointe aux associations, doit se mettre, en relation avec l'association Tennisphère.

Fin de séance à 20H30

Le secrétaire de séance,

Katy MAZON,



Jean-Louis Bertrand,

Lionel Beaufiles,

Chantal Licari,

Dominique Agniel,

Nathalie Mauchand,

Jacques Navarro,

Josiane Supron,

Karine Abderrhamann,

Francette Maillet,

Coralie Damay,

Marie Ménard,

Cathy Mazon,

Patrick Dumas,

Florence Bouis,

Valérie Remond.

